

## Admission en IFSI des étudiants de 1ère année de PASS/L.AS Académie de Nice

La Région SUD a créé 85 places supplémentaires dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers réservées aux étudiants de PASS/L.AS au titre de l'Arrêté du 22 Octobre 2021, **dont 28 places sur l'académie de Nice, réparties selon le tableau ci-dessous :**

Dpt.	Instituts de Formation en Soins Infirmiers - IFSI	Places PASS/L.AS
06	Centre Hospitalier de Cannes	5
06	Centre Hospitalier de Menton "la Palmosa"	1
06	<b>CHU Centre Hospitalier Universitaire de Nice</b>	4
06	Assoc. Hospitalière Ste Marie - Centre Hospitalier Ste Marie – La Gaudie	3
06	<b>Croix Rouge Française - Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales - site de Nice</b>	4
83	<b>GCS de l'Inst. de Format° Public Varois des Professions de Santé - site de Draguignan</b>	3
83	<b>GCS de l'Inst. de Format° Public Varois des Professions de Santé - site de La Garde</b>	2
83	GCS de l'Inst. de Format° Public Varois des Professions de Santé - site de St Raphaël	3
83	<b>Croix Rouge Française- Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales - site d'Ollioules</b>	3
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>

Extrait de l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. **Article 13-II :**

*« ... les étudiants qui ont validé une première année du parcours de formation antérieur mentionné au 1° du I de l'article R. 631-1 dudit code ou le parcours de formation antérieur mentionné au 2° du I de ce même article, mais qui ne poursuivent pas en deuxième année d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique peuvent être admis dans une formation d'une durée de trois ans minimum conduisant à la délivrance de diplômes permettant l'exercice des professions d'auxiliaire médical mentionnées dans le livre III de la quatrième partie du code de la santé publique à l'exception de la profession de masseur-kinésithérapeute. Après avis de l'instance pédagogique compétente, et dans le respect des textes réglementaires régissant les formations concernées, le directeur de l'établissement délivrant cette formation peut dispenser partiellement ou totalement ces étudiants du suivi et de l'évaluation d'une ou plusieurs unités d'enseignements, et d'examens de la première année... »*

### Inscriptions

- Peuvent faire acte de candidature les étudiants ayant **validé leur année de PASS/L.AS avec 60 ECTS.**
  - Le candidat peut choisir 2 IFSI dans la liste des instituts de l'académie de Nice ([cf. tableau ci-dessus et coordonnées des IFSI page 5](#)).
- Le candidat qui choisit 2 instituts dépose un seul dossier et un seul chèque de 140 euros, correspondant aux frais de dossier, uniquement dans l'IFSI de son choix n°1.
- Les frais de dossier demeurent acquis à l'Institut et ne sont pas remboursés quel qu'en soit le motif.

- Le dossier d'inscription doit parvenir à l'IFSI du choix n°1 **le mardi 16 aout 2022 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi).

## **Pièces à fournir impérativement :**

- La fiche d'inscription de l'IFSI du choix n°1 (cf. page 3)
- Les pièces mentionnées sur la fiche « Constitution du dossier » (cf. page 4)

**Tout dossier incomplet et/ou non conforme et/ou remis hors délai sera rejeté.  
Aucun dossier ne sera restitué au candidat.**

## **Informations diverses**

- Le candidat sera averti de la réponse par courrier postal **à partir du 26 aout 2022**.
- La rentrée en 1<sup>ère</sup> année de formation en soins infirmiers est fixée au **lundi 5 septembre 2022**.  
Droits d'inscription pour l'année 2022-2023 : **170 € + CVEC 95 €**  
Les études en soins infirmiers durent 3 ans.
- La Section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants peut accorder la dispense des Unités d'Enseignement suivantes, conformément au chapitre 3 - article 7 de l'Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au DEI :

### **Semestre 1 :**

- UE 2.1 : Biologie fondamentale
- UE 2.2 : Cycle de la vie et grandes fonctions
- UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques
- UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 6.1 : Méthodes de travail
- UE 6.2 : Anglais

### **Semestre 2 :**

- UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 6.2 : Anglais

## Institut de Formation en Soins Infirmiers CONSTITUTION DU DOSSIER

Cf. Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

**Année 2022**

GCS Nice-Sophia Antipolis Université

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'**IFSI de l'hôpital de Cannes**

Simone VEIL au plus tard le **Mardi 16 août 2022** (A 23h59 cachet de la poste faisant foi)

### POUR TOUS LES CANDIDAT.E.S, fournir :

- **Les frais de dossier candidat PASS/L.AS** : lors du dépôt du dossier, les candidat.e.s doivent s'acquitter du montant des frais de dossier qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de "IFSI Hôpital de CANNES", (en précisant au dos : vos nom, prénom, ainsi que l'intitulé : sélection PASS/L.AS) ;
- La fiche d'inscription fournie par l'institut de votre 1<sup>er</sup> choix, dûment remplie ;
- 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée par le.la candidat.e ;
- 1 enveloppe autocollante avec **NOM du CANDIDAT et ADRESSE COMPLÈTE**, format 17,6 x 25 cm affranchie au tarif Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ;
- 1 imprimé Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (fourni par La Poste) : ne pas compléter ni coller sur l'enveloppe
- Un certificat médical attestant que vous êtes à jour de vos vaccinations (Hépatite B, DTP, BCG, Covid 19, ...)
- L'attestation de validation de la Première Année du Parcours de formation du Premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique
- La photocopie des diplôme.s obtenu.s (s'il y a lieu);
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.

**Les éléments en gras sont à fournir impérativement.**



**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU NON CONFORME ET/OU RENDU HORS DÉLAI SERA REJETÉ - AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUE**

### DATES IMPORTANTES

Date limite de candidature	: <b>Mardi 16 août 2022</b>
Résultats d'admission	: <b>A partir du vendredi 26 août 2022</b>
Rentrée	: <b>Lundi 5 Septembre 2022 à 9h00</b>

Les résultats des épreuves de sélection pour l'entrée à l'**IFSI de l'Hôpital de CANNES Simone VEIL** seront affichés à l'**Institut** et sur notre site internet : <http://www.ch-cannes.fr/professionnels/l'institut-de-formation> (aucun résultat ne sera donné par téléphone)

## FICHE INSCRIPTION ETUDIANT PASS/L.AS POUR INTEGRATION EN IFSI

En application de l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

INFORMATIONS CNIL : Les informations mentionnées dans ce document feront l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n°78 du 6 Janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès au fichier informatique établi par le C.R.I.H pour les informations le concernant.

Les résultats peuvent être diffusés sur les sites des instituts.

La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.

Si vous n'autorisez pas la publication de votre nom dans le cadre de la diffusion des résultats, votre nom n'apparaîtra pas sur la liste des résultats.

Affichage autorisé

Signature

Affichage non autorisé

### LIBELLER EN LETTRES CAPITALES

NOM.....

NOM MARITAL.....

PRENOM .....

NATIONALITE (en toutes lettres) .....

DATE DE NAISSANCE /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ SEXE masculin /\_\_\_\_/  
féminin /\_\_\_\_/

COMMUNE DE NAISSANCE.....DEPARTEMENT /\_\_\_\_/

ADRESSE.....

.....  
VILLE..... CODE POSTAL /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/

TEL/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/PORTABLE/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/

MAIL.....@.....

N° de sécurité sociale : .....

Date d'expiration de la pièce d'identité : .....

Êtes-vous en situation de handicap ?

Oui

Non

Candidat.e.s relevant de l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Attestation de validation de la Première Année du Parcours de formation du Premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique

**NB :** Après avis de l'instance pédagogique compétente, et dans le respect des textes réglementaires régissant les formations concernées, le directeur de l'IFSI peut dispenser partiellement ou totalement ces étudiants du suivi et de l'évaluation d'une ou plusieurs unités d'enseignements, et d'exams de la première année, à l'exception des unités d'enseignements qui concernent les stages, ou leur permettre d'accéder directement en deuxième année de la formation. Dans ce dernier cas, un parcours spécifique leur est proposé pour réaliser les stages positionnés en première année.

- Les frais de dossier demeurent acquis à l'institut et ne sont pas remboursés quel qu'en soit le motif.

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IFSI de l'Hôpital de CANNES Simon Veil consultable sur le site internet de l'institut ([www.ch-cannes.fr](http://www.ch-cannes.fr)) ou à l'institut ».

« Je soussigné.e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. »

Fait à.....le.....

Si candidat mineur signature du représentant légal

## INSCRIPTION 2022

### PASS/L.AS

PHOTO

IFSI Hôpital de CANNES  
Simone Veil  


Choix de IFSI n°1 : .....

Choix de IFSI n°2 : .....

### RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date réception dossier : /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/

#### Pièces déposées :

- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe affranchie au tarif Lettre Recommandée avec AR en vigueur
- 1 imprimé RAR non complété
- Copie de la pièce d'identité
- Frais de dossier : 140 euros
- Chèque N° .....
- Banque.....
- Espèces
- Virement : en précisant le NOM du candidat + Sélection PASS L.AS  
RIB : 30001 00255 C067000000 82  
IBAN : FR 45 3000 1002 55C0 6700 0000082  
BIC : BDFEFRPPCCT

Notification MDPH ou médecin habilité

Aménagement .....

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie du ou des diplôme.s détenu.s
- Certificat médical : vaccinations à jour
- Copie L'attestation de validation de la Première Année du Parcours de formation du Premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique

Signature :

## Coordonnées des IFSI – Académie de NICE

<p><b>IFSI CHU NICE</b> 12 Avenue de Valombrose 06100 NICE Tél : 04 92 03 87 33 <a href="mailto:ifsi@chu-nice.fr">ifsi@chu-nice.fr</a> <a href="http://www.chu.nice.fr">www.chu.nice.fr</a></p>	<p><b>GCS de l'IFPVPS - IFSI SAINT RAPHAEL</b> 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 <a href="https://www.ifpvps.fr">https://www.ifpvps.fr</a></p>
<p><b>IFSI – Hôpital de Cannes Simone VEIL</b> 15 Avenue des Broussailles CS 50008 06414 CANNES CEDEX Tél : 04 93 69 70 06 <a href="mailto:direction.ifsi@ch-cannes.fr">direction.ifsi@ch-cannes.fr</a> <a href="http://www.ch-cannes.fr/professionnels/l'institut-de-formation/">http://www.ch-cannes.fr/professionnels/l'institut-de-formation/</a></p>	<p><b>GCS de l'IFPVPS - IFSI DRAGUIGNAN</b> 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 <a href="https://www.ifpvps.fr">https://www.ifpvps.fr</a></p>
<p><b>IFSI SAINTE MARIE</b> 9337, route de St Laurent Quartier Plan du Bois 06610 LA GAUDE Tél : 04 93 13 70 80 / Fax : 04 93 58 99 71 <a href="mailto:ifsisaintemarie@ahsm.fr">ifsisaintemarie@ahsm.fr</a> <a href="http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/">http://ifsi-sainte-marie.theia.fr/</a></p>	<p><b>IFSI Croix-Rouge Française – Ollioules</b> 201, chemin de Faveyrolles CS 00003 83192 OLLIOULES Cedex Tél : 04 94 93 66 04/Fax : 04 94 93 66 19 <a href="https://irfss-pacac.croix-rouge.fr">https://irfss-pacac.croix-rouge.fr</a></p>
<p><b>IFSI CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA</b> 2 Avenue Antoine Péglion BP 189 – 06507 MENTON CEDEX 7 Tél : 04 93 28 72 15 ou 25 / Fax : 04 93 37.66.59 <a href="mailto:secretariat.ifsi.ifas@ch-menton.fr">secretariat.ifsi.ifas@ch-menton.fr</a> <a href="http://www.ch-menton.fr">www.ch-menton.fr</a></p>	<p><b>IFSI Croix-Rouge Française Nice</b> 17 Avenue Cap de Croix 06100 NICE Tél : 04 93 53 86 00/Fax : 04 93 53 38 01 <a href="https://irfss-pacac.croix-rouge.fr">https://irfss-pacac.croix-rouge.fr</a> <a href="https://www.facebook.com/irfss.nice">https://www.facebook.com/irfss.nice</a> <a href="https://twitter.com/IrfssNice">https://twitter.com/IrfssNice</a></p>
<p><b>GCS de l'IFPVPS - IFSI LA GARDE</b> 32, Avenue Becquerel ZI Toulon Est - BP 074 83079 TOULON Cedex 9 Tél : 04 94 14 72 14 ou 72 17 <a href="https://www.ifpvps.fr">https://www.ifpvps.fr</a></p>	